



Mairie de Saint-Aulaire

Bellevue 19130 SAINT AULAIRE

☎ 05 55 25 01 14

e-mail : mairie.staulaire@gmail.com

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20-01-2022

Séance du 20 janvier 2022 - Convocation du 14 janvier 2022

Ouverture de séance : 20h30

Fin de séance : 23h10

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 20 janvier 2022 s'est réuni à 20 h 30 à la mairie, sous la présidence de M. Bernard SAGE, Maire de Saint-Aulaire (Corrèze).

Présents : Bernard SAGE, Julien BATY, Francis BORDAS, Sabrina CAUTY, Cyril COUMES, Nathalie FRAYSSE, Céline HACQUART, Philippe LAIR, Dominique MEYJONADE, Christophe POUCH, Manuela SALINAS, Éric VIDALIE

Absents excusés :
Vincent FLODERER pouvoir à Manuela SALINAS
Guillaume MALAVAL pouvoir à Francis BORDAS
Virginie TAVARES pouvoir à Christophe POUCH

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Christophe POUCH

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et propose Monsieur Christophe POUCH comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du 18-11-2021
- 2 - Frais de scolarisation des élèves domiciliés sur la commune de Saint-Cyprien et scolarisés à l'école des collines de Saint-Aulaire : participation financière de la commune de Saint-Cyprien
- 3 - Actualisation des loyers communaux
- 4 – Désignation des représentants de la commission intercommunale pour l'accessibilité
- 5 – Attribution d'une subvention à l'école des collines dans le cadre des classes olympiques 2022
- 6 - Mise en vente de pavillons par Corrèze Habitat
- 7 - Location de la salle polyvalente
- 8- Plan de financement de l'aménagement aux abords du pôle administratif
- 9 - Plan de financement des aménagements sécuritaires pour les travaux sur les RD en traverse de bourg (réseau eaux pluviales)
- 10 - Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement d'activité (adjoint technique de catégorie C) – Victoria LABARERIE
- 11 – Mise à jour du tableau des effectifs
- 12 - Travaux d'enfouissement au village du Roc

QUESTIONS DIVERSES

- fourrière animale : proposition d'adhésion
- vente NEXITY
- visite de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération et de son staff
- demande de subventions émises par les collèges de secteur
- distribution de colis de Noël et des bulletins municipaux
- projet d'enfouissement du réseau d'éclairage public
- projet éclairage public (armoires et mise aux normes du réseau)
- projet d'acquisition d'un système d'alarme
- étude de sécurité route de Bellevue
- marquage au sol (passage piétons, rond-point...)
- curage des fossés
- mise aux normes des tableaux du stade
- recrutement d'une/un secrétaire de mairie
- projet école maternelle

1 - Approbation du procès-verbal du 18-11-2021

Après lecture des délibérations du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire propose de voter pour l'application du procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 - Frais de scolarisation des élèves domiciliés sur la commune de Saint-Cyprien et scolarisés à l'école des collines de Saint-Aulaire : participation financière de la commune de Saint-Cyprien

Monsieur le Maire souhaite facturer la commune de Saint-Cyprien (Corrèze) pour les 9 enfants de leur commune scolarisés en primaire à Saint-Aulaire, pour l'année scolaire 2020-2021. Selon la délibération du 4 avril 2018, le montant s'élève à 280,54€ par enfant, soit la somme de 2 524.86 euros (280.54 euros x 9 élèves).

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - Actualisation des loyers communaux

Monsieur Francis BORDAS adjoint au Maire explique le fonctionnement des augmentations : le montant des loyers communaux sont à revoir considérant qu'ils sont révisables au 1^{er} février 2022 en fonction de l'indice de référence des loyers fixé à 131.67 pour le 3^{ème} trimestre 2021 (variation annuelle de + 0.83%).

Il convient d'appliquer l'augmentation au 1^{er} janvier 2022 comme indiqué sur le tableau ci-après, et d'arrêter le montant des loyers comme suit :

BORRALHO PATINHO Carlos	168 avenue Robert GOLFIER	408.35 euros
Association Pirouette Cacahuète MAM	100 avenue Robert GOLFIER	340.67 euros
DUPUY Magali	21 Bellevue	341.99 euros
CHARLET Juliette	208 avenue Robert GOLFIER	395.08 euros
LA POSTE	100 rue Robert GOLFIER	536.27 euros

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – Désignation des représentants de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

La communauté d'agglomération de Brive demande à la commune de Saint-Aulaire de désigner ses représentants à la Commission intercommunale pour l'accessibilité (1 titulaire et 1 suppléant),

Monsieur le Maire présente les candidats représentants à la Commission intercommunale pour l'accessibilité de la commune de Saint-Aulaire sont les suivants :

- Monsieur Philippe LAIR en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Christophe POUCH en qualité de représentant suppléant.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – Attribution d'une subvention à l'école des collines dans le cadre des classes olympiques 2022

Madame la Directrice de l'école des collines de Saint-Aulaire demande une subvention exceptionnelle dans le cadre des classes olympiques qui se dérouleront à Bugeat en mai et juin 2022. Les frais se composent comme suit : - transport = 560.00 euros (aller-retour Saint-Aulaire / Bugeat frais de transport pris en charge par l'APE de Saint-Aulaire)

- prix par élève = 135.00 euros pour 3 jours (2 séjours :

CM : 15 élèves x 135.00 euros = 2 025.00 euros

CE : 25 élèves x 135.00 euros = 3 375.00 euros soit = 5 400.00 euros)

Madame la Directrice de l'école de Saint-Aulaire demande une participation de la commune d'un montant de 2 000.00 euros soit 50.00 euros par enfant. Reste à charge pour les familles = 85.00 euros

Monsieur Cyril COUMES demande à quelle date a été établi le devis transmis par Mme la Directrice afin de s'assurer que tous les élèves aient été pris en compte, et signale que l'A.P.E prend déjà à charge beaucoup de frais.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Mise en vente de pavillons par Corrèze Habitat

Monsieur le Maire fait part du mail reçu de Corrèze Habitat le 21 décembre 2021 dans le lequel il est demandé dans le cadre de la convention d'utilité sociale 2021-2026, l'approbation du conseil municipal à la vente de logements sur terrain. En cas de vente Corrèze Habitat transmettra les éléments constitutifs du dossier.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 - Location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des cautions dans le cadre de l'utilisation de la salle polyvalente.

	Habitants de la commune	Personnes hors commune	Associations	MAM Pirouette Cacahuète
Salle communale	230.00	430.00	Gratuit	150.00
Cuisine et vaisselle	100.00	100.00	Gratuit	Gratuit
Cautions matériel	500.00	500.00	200.00	200.00
Cautions nettoyage	200.00	200.00	200.00	200.00

Monsieur Francis BORDAS explique qu'après la soirée repas organisée par l'association de chasse, il a été constaté que cette dernière n'avait pas été nettoyée correctement (nettoyage cuisine, désinfection...). Il a donc été nécessaire de faire intervenir une entreprise pour dégraisser la salle (coût 440 euros). Il est proposé d'effectuer l'état des lieux et la remise des clés en présence de deux élus.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

8 - Plan de financement de l'aménagement aux abords du pôle administratif

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement des travaux de l'aménagement des abords du pôle administratif. Le coût total de l'opération s'élève à 165 973.00 euros HT.

▪ projet estimé à	165 973.00
▪ subvention de l'Etat DETR 35%.....	52 500.00
▪ subvention Conseil Départemental de la Corrèze	41 475.00
▪ subvention fond de soutien territorial.....	18 040.00
▪ subvention Agence de l'Eau.....	18 830.00
▪ reste à la charge de la commune.....	35 128.00

Monsieur le Maire transmet à l'ensemble du conseil municipal le dossier DETR relatif aux travaux d'aménagement du pôle administratif. Francis BORDAS explique la DETR est de 35 % / 150 000 euros (plafond). Monsieur le Maire explique que l'ordre de préférence donné aux dossiers est le suivant :

- 1) Aménagements des abords du pôle administratif
- 2) Bâtiments dédié aux services techniques
- 3) Travaux sécuritaires sur RD en traverse de bourg

Eric VIDALIE mentionne qu'il est nécessaire de déplacer l'arrêt minute du bus. Nathalie FRAYSSE s'interroge sur les frais d'actes d'huissier. Monsieur le Maire explique que les constats d'huissiers sont nécessaires afin de palier à tous problème.

Dominique MEYJONNADE explique son abstention en mentionnant que le dossier DETR relatif à ce projet a été transmis tardivement : Monsieur le Maire explique que ce dernier a été transmis trop tardivement par le cabinet DEJANTE et qu'il y avait nécessité de déposer les demandes de DETR avant le 31-01-2022. Monsieur le Maire explique qu'une copie sera envoyée à l'ensemble du conseil municipal (dossier DEJANTE).

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

9 - Plan de financement des aménagements sécuritaires pour les travaux sur les RD en traverse de bourg (réseau eaux pluviales)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement des travaux de l'aménagement des abords du pôle administratif. Le coût total de l'opération s'élève à 55 045.00 euros HT.

▪ projet estimé à	55 045.00
▪ subvention de l'Etat DETR 35%.....	19 265.00
▪ subvention Conseil Départemental de la Corrèze	16 513.00
▪ reste à la charge de la commune.....	19 267.00

Julien BATY s'interroge sur le réseau d'eaux pluviales : Monsieur le Maire explique les eaux pluviales aboutiront au niveau de la voie ferrée dans les réseaux existants.

Dominique MEYJONNADE explique son abstention en mentionnant que le dossier DETR relatif à ce projet a été transmis tardivement : Monsieur le Maire explique que ce dernier a été transmis trop tardivement par le cabinet DEJANTE et qu'il y avait nécessité de déposer les demandes de DETR avant le 31-01-2022.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

10 - Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement d'activité (adjoint technique de catégorie C) – Victoria LABARERIE

Monsieur le Maire le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (ou au maximum sur l'indice brut 340) du grade de recrutement.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par rapport à l'arrêt maladie de Mme Valérie CRAPET, il est nécessaire de palier à son absence d'où la nécessité d'établir un contrat à Mlle Victoria LABARBARIE jusqu'au 31.03.2022.

Le Maire propose de passer au vote.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 – Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18-11-2021. Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services : la création de 2 emplois à temps complet à 35 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la suppression et création d'emplois ainsi proposé. Le tableau des emplois est modifié à compter du 20-01-2022 :

Filière : TECHNIQUE Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

Grade : ADJOINT TECHNIQUE à TEMPS COMPLET

ancien effectif : 2 nouvel effectif : 3

Filière : TECHNIQUE Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

Grade : ADJOINT TECHNIQUE à TEMPS NON COMPLET

ancien effectif : 5 nouvel effectif : 4

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12 - Travaux d'enfouissement au village du Roc

Dans le cadre des travaux du réseau d'assainissement du village du Roc effectués par la communauté d'agglomération de Brive, il est nécessaire de procéder à l'enfouissement des réseaux éclairage public et télécommunications.

Le montant total des études et travaux s'élève à 16 676.60 euros HT soit 20 011.93 TTC. La fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze effectuera les travaux dont la participation de la commune s'élèvera à 10 005.96 euros TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce chantier.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13 – Questions diverses

1) Adhésion à la fourrière animale de Brive : le montant s'élève à 1.15 euros / habitant soit un montant total de 920.00 euros / an. Plusieurs administrés de la commune ont reçu des lettres recommandées suite à la divagation de leurs animaux domestiques afin de leur rappeler leurs devoirs et obligations en tant que propriétaires. Julien BATY s'interroge sur la stérilisation éventuelle des animaux. Le document expliquant le fonctionnement de la fourrière de Brive a été transmis à l'ensemble du conseil par mail le 22.01.2022.

2) Vente NEXITY : Monsieur le Maire explique que la société NEXITY met en vente l'ancienne maison du garde-barrières située aux 4 chemins avenue Robert GOLFIER pour la somme de 15 500.00 euros. Certaines obligations seraient nécessaires, à savoir : clôture le long de la voie SNCF, diagnostics énergétiques et autres seront à la charge de l'acquéreur. La commune peut préempter sur ce bien.

3) La visite de Monsieur Frédéric SOULIER, Président de la Communauté d'Agglomération de Brive, et son équipe, est prévue sur la commune au printemps 2022.

4) Subventions aux collèges : Monsieur le Maire explique qu'il ne sera pas donné suite à ces demandes. Depuis le dernier conseil municipal du 18.11.2021, plusieurs demandes de subventions émanant des collèges du secteur ont été adressées en mairie. Les subventions attribuées par les communes sont mutualisées pour l'ensemble de la classe, et non attribuées individuellement. Plusieurs communes du secteur ne donne pas de suite favorable à ces demandes.

5) La distribution des colis aura lieu le week-end du 22.01.2022 et des bulletins le week-end du 29.01.2022. Dans le bulletin sera inséré un bulletin de participation à une formation aux premiers secours qui aura lieu en Avril 2022. Participation de 10.00 euros qui sera reversée à l'association des formateurs. La population est invitée à y participer.

6) Eclairage public : Francis BORDAS fait le point sur les divers travaux d'éclairage public à prévoir, à savoir : 6 luminaires place de la mairie, 1 luminaire au croisement de la route des crêtes et de la route de Laleu, 1 luminaire à Malevialle et 1 luminaire à la Gautherie. Une subvention de 50% du montant des travaux sera allouée par la Fédération Départementale d'Electricité. Une étude pour la mise aux normes des 17 armoires de commandes d'éclairage public est en cours.

7) Rencontre avec la gendarmerie relative à la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance sur la commune.

8) Une étude est prévue pour la sécurisation de la route de Bellevue. Francis BORDAS propose des feux tricolores.

9) Signalisation par marquage au sol : Monsieur le Maire explique que des travaux de marquage seront réalisés au printemps au niveau du giratoire de Bellevue, ainsi qu'aux 4 chemins.

10) Stade : une recherche de gaines électriques est en cours afin de sécuriser l'alimentation électrique du vestiaire.

11) Recrutement secrétaire de Maire : 9 candidatures ont été reçues en mairie. Suite à une pré-sélection avec Mme la Directrice du Centre de gestion de la Corrèze, deux candidatures ont été retenues. Les entretiens auront lieu le 21.01.2022.

12) Ecole maternelle : Cyril COUMES signale qu'une réunion est prévue en mairie mardi 25-01-2022 relative à l'éventuelle mise en place d'une école maternelle au sein de la commune en présence des enseignants. Un compte-rendu de réunion sera nécessaire pour étudier ce projet.

Le Maire lève la séance à 23h10.

A Saint-Aulaire, le 21.01.2022

Le Maire – Bernard SAGE

